

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2012 – 67		
Date : 30/03/2012	Objet : Projets de seconde liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 (second décret) Département de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle	Vote : Favorable A l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 30 mars 2012 a étudié les projets de cette seconde liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour les départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de la Moselle issues du second décret.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Ces projets de seconde liste établie à partir d'un socle régional, ont été élaborés en collaboration avec les services de l'Etat départementaux et soumises aux préfets de département.

Marc Jammet de la DREAL qui représente les DDT de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle procède à la présentation de ces projets et rappelle le cadre méthodologique, les consultations réalisées, le calendrier puis le contenu de chacune des listes avec leurs particularités.

AVIS DU CSRPN :

Considérant que la constitution de ces listes répond à la nécessité pour la France de se doter d'un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 complet et opérationnel au regard de la directive habitats, faune, flore, dans un contexte de contentieux communautaire,

Considérant que ce projet de liste locale issue du second décret a été construit à partir d'un socle régional lorrain d'items ayant lui-même fait l'objet d'un travail concerté entre les services de l'État concernés,

Considérant que chacun des projets de listes a tenu compte des spécificités de chacun des départements lorrains concernant les enjeux de protection de la biodiversité d'une part et les pratiques des activités humaines d'autre part,

Le CSRPN émet un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Apporter une attention particulière sur les vergers
- Mobiliser la mesure « balai » sur les grandes surfaces ne comportant pas d'évaluation d'EIN.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

